



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne

ANNEXE 1 : Fiche d'inscription au restaurant scolaire Année scolaire 2021/2022

ATTENTION : l'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous les règlements.

2ème enfant : NOM : Prénom :
ECOLE : CLASSE DE :

Jour de la semaine	Lundi	Mardi	Mercredi sans Centre de Loisirs	Jeudi	Vendredi
Toutes les semaines					
Semaines paires uniquement					
Semaines impaires uniquement					

Cocher selon votre choix

Vous n'avez donc pas de réservation à faire chaque semaine.

Cependant, vous devez signaler **une semaine à l'avance** s'il y a une modification ponctuelle, ou fournir un certificat médical dans les 3 jours qui suivent l'absence de votre enfant. Cela permettra à la mairie de déduire les repas concernés de votre facture. Dans le cas contraire, le prix d'un repas réservé vous sera facturé.

Cette fiche de réservation est téléchargeable sur le site www.valauperche.fr.